

Arrestation de Carlos Ghosn au Japon

Par **Lorella**, le **21/11/2018 à 18:49**

https://www.francetvinfo.fr/economie/automobile/carlos-ghosn/carlos-ghosn-les-conditions-minimalistes-de-sa-garde-a-vue-au-japon_3045387.html

Pas de présomption d'innocence au Japon. Il est considéré coupable tant qu'il n'a pas prouvé le contraire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/11/2018 à 07:36**

Bonjour

Il y a quelques jours, à l'occasion d'un sujet posté sur le forum je m'interrogeais si un pays dans le monde appliquais le principe de la présomption de culpabilité
<http://www.juristudiant.com/forum/proces-georges-tron-le-droit-penal-francais-doit-il-changer-t32271.html>

Maintenant nous avons la réponse. Merci pour ce lien.

Par **Lorella**, le **22/11/2018 à 09:11**

Eh bien voilà, il suffit de demander. [smile3]

Par **Yzah**, le **23/11/2018 à 09:17**

Petite question: au Japon, les présumés coupables ont donc moins de droits qu'en France ou dans d'autres pays qui appliquent la présomption d'innocence. Alors, ces conditions de garde à vue "à la japonaise" ne sont-elles pas une violation de leurs droits?

Par **Lorella**, le **23/11/2018 à 10:42**

A ce que je lis dans la presse, les conditions de garde à vue sont très stricts :

CG a droit à la visite de ses proches 15 min maxi et la conversation doit se faire uniquement en japonais. CG parle très peu japonais et sa femme pas du tout. Son avocat peut le rencontrer, mais il n'a pas le droit d'assister aux auditions devant le juge. L'ambassadeur de France a pu le rencontrer.

99 % des accusés sont jugés coupables au Japon.

<https://www.20minutes.fr/monde/2377167-20181121-video-japon-conditions-detention-peine-encourue-cinq-questions-arrestation-carlos-ghosn>

Au Japon c'est stupeur et tremblements.

Par **Camille**, le **23/11/2018 à 10:43**

Bjr,

[citation]Alors, ces conditions de garde à vue "à la japonaise" ne sont-elles pas une violation de leurs droits?[/citation]

Quels droits ?

[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/11/2018 à 14:08**

[citation] CG a droit à la visite de ses proches 15 min maxi et la conversation doit se faire uniquement en japonais. [/citation]

Ça ne rigole pas chez les japonais !

CG en tant que citoyen français et donc ressortissant européen ne peut-il pas invoquer le bénéfice de la convention européenne des droits de l'Homme, sachant que le Japon est membre observateur du Conseil de L'Europe.

CG pourrait mettre l'accent sur son droit à avoir une vie familiale normale et à ce titre solliciter l'autorisation de pouvoir converser en français.

Par **Lorella**, le **23/11/2018 à 18:43**

Le statut d'observateur n'oblige pas à adhérer à la CEDH. Ils appliquent encore la peine de mort.

Il peut en revanche converser en anglais ou en français à condition d'avoir un traducteur.

Par **Camille**, le **23/11/2018** à **19:34**

Bonjour,

Il est au moins certain que la convention [s]européenne[/s] des droits de l'homme n'intéressent pas beaucoup les japonais...

[smile4]

Au fait, existe-t-il une convention [s]asiatique[/s] des droits de l'homme ?

[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/11/2018** à **09:13**

Bonjour

[citation] Il peut en revanche converser en anglais ou en français à condition d'avoir un traducteur. [/citation]

Ce qui veut dire que la conversation est écouté par les services de polices ?!

[citation] Il est au moins certain que la convention européenne des droits de l'homme n'intéressent pas beaucoup les japonais... [/citation]

Ben un peu quand même, sinon le Japon n'aurait pas sollicité un statut d'observateur au Conseil de l'Europe.

Sinon après recherche, il ne semble qu'il n'y ait pas d'équivalent au niveau de l'Asie.

Par **Yzah**, le **26/11/2018** à **17:41**

Je pensais à une violation de ses droits tels que reconnus par la Convention européenne, mais puisque le Japon ne l'applique pas, j'ai ma réponse. :)

Par **Camille**, le **26/11/2018** à **18:16**

Bjr,

Oui, vous avez quand même remarqué que le Japon ne fait pas partie de l'Europe... Jusqu'à nouvel ordre !

[smile4]

Par **Lorella**, le **26/11/2018** à **19:15**

[citation]Ce qui veut dire que la conversation est écouté par les services de polices ?!
[/citation]

Tout doit être entendu et compris par l'officier de police. J'imagine qu'il en fait un CR ensuite.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/11/2018** à **07:50**

Bonjour

Merci pour cette information.

Quand on pense que CG était quelqu'un de très respecté au Japon.

Il avait même droit à son propre manga

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/11/20/quand-carlos-ghosn-etait-un-heros-de-manga_5386028_4408996.html[smile4]

Par **Lorella**, le **10/12/2018** à **10:26**

suite du feuilleton judiciaire :

<http://www.lefigaro.fr/societes/2018/12/10/20005-20181210ARTFIG00031-carlos-ghosn-va-bien-passer-noel-en-prison.php>

En fait, il s'agit de fausses déclarations de ses revenus aux autorités boursières dans les rapports financiers annuels, donc par ricochet une fausse information des actionnaires. Lui et son bras droit sont mis en examen ainsi que l'entreprise NISSAN.

Par **Lorella**, le **07/01/2019** à **09:43**

Des nouvelles de Carlos : il a perdu 10 kg en un peu plus d'un mois. Le régime alimentaire est strict : 3 bols de riz par jour.

A la demande de ses avocats, il va comparaître devant les juges demain 8 janvier. Les médias pourront assister à l'audience, sans filmer. Il aura 10 minutes pour s'exprimer. Jusqu'à maintenant, on a entendu que les accusations.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2019/01/06/20005-20190106ARTFIG00041-les-enqueteurs-japonais-veulent-faire-signer-a-carlos-ghosn-des-aveux.php>

Par **Camille**, le **07/01/2019** à **16:13**

Bonjour,

[citation] il a perdu 10 kg en un peu plus d'un mois. Le régime alimentaire est strict : 3 bols de riz par jour. [/citation]

Ah ? Alors c'est "commej'aime" à la méthode japonaise ?

Remarquez, ça ne lui fera pas de mal de perdre quelques kilos...

Après tout ça, il va se retrouver jeune, beau et fringant !

[smile4]

Par **Lorella**, le **07/01/2019** à **17:24**

Ca coûte moins que la méthode commej'aime (plus de 400 euros par mois à ce que j'ai pu lire), Le riz nature, pas compliqué à cuisiner. Résultat garanti perte de poids. Le problème est qu'il ne sait pas quand il va pouvoir sortir et s'il va pouvoir sortir. Ca peut durer longtemps.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2019** à **08:08**

Bonjour

[citation] Le régime alimentaire est strict : 3 bols de riz par jour. [/citation]

Cela me fait doucement rigoler car certaines personnes n'ont même pas ça à manger.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **08/01/2019** à **09:04**

Même pas des sushis ... je suis déçu...

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2019** à **09:41**

Non mais il a eu droit a beaucoup de soucis [smile3]

Par **Lorella**, le **08/01/2019** à **09:45**

C. Goshn s'est exprimé ce matin au tribunal de Tokyo en lisant une déclaration en anglais en clamant son innocence. Il est arrivé menotté avec une corde autour de la taille.

Le juge maintient sa détention.

https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/07/carlos-ghosn-dit-avoir-ete-faussement-accuse-et-detenu-de-maniere-injuste_a_23636674/?utm_hp_ref=fr-homepage

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **08/01/2019** à **10:28**

Je suis tout de même étonné du peu "d'ingérence" de la France dans ce dossier quoi que, cela se fait peut-être en sous-marin, la bonne diplomatie est celle qui ne se voit pas.

La thèse d'une cabale de la part de certains pontes de Nissan, souhaitant re-nationaliser l'entreprise ... ne me semble pas farfelue qui plus est.

Par **Lorella**, le **08/01/2019** à **12:45**

Il a du souci à se faire, parce qu'au Japon 99 % des personnes accusées sont condamnées.

Vendredi, fin de sa garde à vue en cours. Sera -t- il libéré sous caution ou va -t-on une nouvelle fois lui trouver d'autres charges.

Pourquoi vouloir lui faire signer des aveux ? Quand il y a des preuves, il n'y a pas besoin d'aveux. De plus le texte qu'on veut lui faire signer est exclusivement rédigé en japonais.

https://www.francetvinfo.fr/economie/automobile/carlos-ghosn/carlos-ghosn-les-enqueteurs-japonais-ont-pose-comme-seule-condition-de-sa-sortie-la-signature-d-aveux-selon-son-fils_3131863.html

Par **vongola**, le **09/01/2019** à **06:04**

Bonsoir, je suis effectivement étonné du peu de réaction diplomatique que cette situation provoque. C est quand même un coup plus que déloyal qui semble s'être joué contre cet homme et indirectement contre Renault, puisqu'il y a apparemment l'idée de vouloir nationaliser nissan. Au passage je les trouve culottés ces japonais quand Nissan ne valait rien ils étaient bien content de voir débarquer les français, maintenant que tout va bien bye-bye.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2019** à **08:09**

Bonjour

[citation]Au passage je les trouve culottés ces japonais quand Nissan ne valait rien ils étaient bien content de voir débarquer les français, maintenant que tout va bien bye-bye. [/citation]

Certes, mais ne cela ne saurait excuser ce qu'a fait CG.

Par **Lorella**, le **09/01/2019** à **10:39**

C'est eux (les juges) qui le disent, Isidore. Je ne suis pas amie avec Carlos, mais pour l'instant je doute. J'entendais hier sur France Info un spécialiste du Japon dire qu'au Japon on pourrait remplir des livres et des livres d'erreurs judiciaires. On a l'impression que chez eux on est coupable jusqu'à preuve du contraire. Il vaut mieux ne pas tomber entre leurs pattes.

Par **Lorella**, le **09/01/2019 à 10:52**

Voici le texte complet que CG a lu devant les juges :

https://www.liberation.fr/planete/2019/01/08/carlos-ghosn-je-suis-innocent-des-accusations-proferees-a-mon-encontre_1701606

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2019 à 11:46**

Tout ce qu'on peut lire dans l'article, c'est qu'il nie les faits, donc rien de bien exceptionnel ...

Je rappelle que toute cette affaire part de rapports financiers de 2011 à 2015 dans lesquels CG auraient minimiser ces revenus.

C'est de ces pièces qui dépend l'issue de l'affaire.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **09/01/2019 à 16:20**

[citation]

Certes, mais ne cela ne saurait excuser ce qu'a fait CG.[/citation]

Là pour le coup, il faudrait je penser appliquer notre bon vieux principe français, la présomption d'innocence.

Ça me semble un peu gros tout ça, comme par hasard, cela arrive alors que les Jap souhaiteraient briser l'alliance Renault/Nissan/Mitsu maintenant que Nissan a repris du poil de la bête.

Le FISC français, après enquête, n'a rien trouvé de litigieux, seuls seraient donc en causes ses revenus chez les Jap.

Le Numéro 2 prend bien trop rapidement la place de CG à mon goût, tout cela me semble surtout être une cabale contre l'alliance et contre CG afin de pouvoir justifier une volonté de renationaliser Nissan.

Je suis cependant stupéfait de ne pas voir le quai d'Orsay s'affoler plus que ça ...

Par **Camille**, le **09/01/2019** à **16:52**

Bonjour,

[citation]maintenant que Nissan a repris du poil de la bête.

[/citation]

Ben, moi, je vous prédis la déconfiture de Nissan à un horizon de deux ans. Et on constatera que l'éviction de CG n'y aura pas été étrangère.

A mon humble avis, quoi qu'en pensent les Japonais, ils viennent de se tirer une belle balle dans le pied.

L'avenir dira si j'ai raison. Mais tout ceci sera très intéressant à suivre...

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **09/01/2019** à **22:07**

Je suis totalement d'accord.

À mon avis, la volonté de re-nationaliser Nissan va coûter cher à l'entreprise qui ne s'en relèvera pas si elle chute.

Par **vongola**, le **09/01/2019** à **22:30**

Bonsoir et puis je trouve qu'à une époque ou certaines personnes voudraient voir appliquer en France une présomption de culpabilité, ce cas fait quand même réfléchir. Un pays ou 99% des mis en causes sont déclarés coupables ça fait froid dans le dos. Parce que si le doute devait jouer contre l'accusé les procès auraient une autre saveur

Par **Lorella**, le **11/01/2019** à **13:02**

Encore une mise en examen, même motif pour des années différentes. C'est le supplice japonais.

Une nouvelle demande de libération sous caution demandée par son avocat qui risque encore d'être refusée.

Une bataille judiciaire qui risque de durer longtemps.

Il n'est pas bon d'être premier de cordée.

Par **Camille**, le **11/01/2019** à **16:40**

Bonjour,

Ah ! Enfin ! La France se décide à de sévères représailles !

<http://sport24.lefigaro.fr/jeux-olympiques/tokyo-2020/actualites/jo-2020-le-president-du-comite-olympique-japonais-mis-en-examen-pour-corruption-940196>

[smile4]

Par **Lorella**, le **11/01/2019** à **17:17**

Les Japonais pratiquent les pots-de-vin : pas bien !

Par **Camille**, le **11/01/2019** à **17:44**

Re,
Et trois bols de riz !

Par **Lorella**, le **11/01/2019** à **18:13**

Même pas d'oranges.

Par **Lorella**, le **21/01/2019** à **09:39**

Les conditions de détention au Japon sont différentes de celles en France. Pour moi c'est de la maltraitance.

L'épouse de C. GOSHN révèle que son mari ne voit pas le jour, la lumière de sa cellule est constamment allumée, il n'a pas le droit d'écrire, ni de s'allonger sauf aux heures autorisées, le reste du temps il doit rester assis, visage découvert.

Elle a écrit au PR E. MACRON. Je trouve que l'état français n'a pas l'air de se remuer. Ca fait deux mois que ça dure.

https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/20/lepouse-de-carlos-ghosn-tres-inquiete-pour-la-sante-de-son-mari_a_23647840/?utm_hp_ref=fr-homepage

Je pense qu'au Japon la durée de vie en prison ne doit pas être longue.

Par **vongola**, le **21/01/2019** à **10:05**

Bonsoir je trouve effectivement que ces conditions de détentions laissent à désirer. Mais la situation vis à vis de l'elyse est complexe, surtout avec les gilets jaunes, si Macron réussit à le

rapatrier en France, c'est triste à dire mais ça ne va pas arranger son image. Et puis je ne sais plus qui l'a dit, mais il paraît que la meilleure diplomatie est celle qui ne se voit pas. Espérons que le quai d'Orsay travaille à fond sur le dossier.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/01/2019** à **10:16**

Bonjour

Peut-être que Macron agit en discrétion.

Si on comprends qu'il fait pression sur le Japon, les gilets jaunes vont se servir de cela pour dire un truc du genre "Macron a plus d'intérêt pour un patron du CAC40 que pour le peuple français".

Sauf que CG est avant tout un ressortissant français.

On se rappelle de François Hollande et de l'affaire Serge Atlaoui. Ce dernier est toujours emprisonné et en attente de sa condamnation à mort en Indonésie, mais Hollande avait tenté de faire pression notamment en recevant l'ambassadeur de l'Indonésie à Paris.

Il y a aussi l'affaire Florence Cassez au Mexique, où Nicolas Sarkozy avait usé de toute son influence pour obtenir sa libération.

Cela dit le contexte est différent, Monsieur Atlaoui est frappé d'une condamnation à mort, et Madame Cassez allait être condamnée 96 ans de prison (elle avait obtenu une réduction de peine à 60 ans).

Par **vongola**, le **21/01/2019** à **11:20**

Bonjour, ouais enfin Isidore si y a bien des gens qui veulent du mal aux français, ce sont les autres français.. La plupart des gens voient juste CC comme un riche, une espèce à part, si on pouvait le torturer ça serait pareil. Si CC était américain Donald aurait déjà menacé de rentrer les codes.

Par **Lorella**, le **21/01/2019** à **12:14**

Je ne dis pas de le rapatrier en France, mais de le faire sortir de prison, tout en l'assignant à résidence au Japon, dans l'attente de son procès.

En France, on ne laisse pas les gens en prison aussi longtemps en attente de leur procès, sauf pour les homicides. Les détenus ont droit à une promenade quotidienne, à faire du sport. Ils ne dorment pas toute la nuit avec la lumière, cela ne favorise pas le sommeil et à la longue sans sommeil, on meurt. C'est une sorte de torture à petit feu.

Par **Herodote**, le **21/01/2019** à **19:28**

Bonsoir,

On peut tout à fait envisager une détention provisoire aussi longue en matière délictuelle. Cela dépend des types d'infraction et de la peine maximale encourue. On peut aller jusqu'à 2 ans, si un fait constitutif a été commis hors de France ou s'il s'agit de certains délits punis d'une peine d'emprisonnement de 10 ans (en matière de stupéfiants par exemple).

La chambre de l'instruction peut prolonger, exceptionnellement, de 4 mois supplémentaires pour un délai total de 2 ans et 4 mois possible. Hors les demandes de mise en liberté que peut faire le détenu, le mandat de dépôt doit être renouvelé tous les 4 mois (donc réévaluation des conditions, ce qui fait qu'à chaque fois, on doit à nouveau interroger la nécessité de la mesure).

S'agissant des conditions de détention, il est certain qu'elles ne sont pas conformes aux normes applicables en France. Je ne les commenterai pas davantage.

Par **Camille**, le **21/01/2019** à **19:41**

Bsr,

Ben alors quoi ? Les gilets japonais ne se sont pas encore cotisés pour offrir une cagnotte à Carlos ?

Scandaleux !

[smile43]

Par **Lorella**, le **21/01/2019** à **20:58**

C. GOSHN est sous le régime de la garde à vue. C'est différent de la détention provisoire. En France, la durée maximale d'une garde à vue est de 96 heures pour les affaires hors terrorisme.

Par **Lorella**, le **05/03/2019** à **19:54**

Suite de l'affaire avec rebondissement ce jour.

C. GOSHN a changé d'avocat mi-février. Il est défendu actuellement par Me HIRONAKA. A Tokyo, il est surnommé l'innocent et parfois le rasoir, en raison de la précision de ses argumentaires. En France, Me DUPOND-MORETTI est surnommé acquittator.

Son 1er avocat, Me OTSURU, avait un profil différent, ancien procureur, mais son expertise s'est avérée vaine. Il était même devenu défaitiste, en déclarant à la presse que son client

risquait des mois de prison avant son procès s'il persistait à nier les accusations.

Me HIRONAKA a trouvé les bons arguments, en invoquant l'absence de risque d'altération des preuves et en proposant que son client soit surveillé par des caméras, avec des moyens limités de communiquer vers l'extérieur.

Tiens ça me fait penser à l'affaire DSK Sofitel. Il avait eu du mal à trouver un logement.

Le juge a été convaincu. Mais quelques heures après l'annonce du tribunal, le bureau du procureur a fait appel pour bloquer sa sortie. Appel rejeté.

C. GOSHN va pouvoir sortir dans quelques heures en remettant une caution de près de 8 millions d'euros. Il n'aura pas le droit de quitter le Japon même pour un court séjour.

Par **vongola**, le **05/03/2019 à 20:36**

Bonsoir Bonne nouvelle! J'imagine que c'est déjà un soulagement pour sa famille, sa femme à l'air tellement impliqué dans cette histoire de fou.

En tout cas on parle souvent de la France comme d'un mauvais exemple, mais le Japon fait peur, ça fait déjà 100 jours qu'il est emprisonné, 8 millions d'euros de caution pour sortir(d'ailleurs bonjour l'équité heureusement que le type était PDG quand même), et le procès n'a même pas commencé. Je sais pas ce qu'il va faire dans les prochains jours, mais moi à sa place j'essaie de quitter ce pays de fou par tous les moyens ,tant pis s'il doit être détenue en France, ça sera toujours mieux.

Par **Lorella**, le **04/04/2019 à 10:11**

A peine un mois après sa libération sous caution et en résidence surveillée, C. GOSHN arrêté pour une nouvelle accusation de transfert d'argent.

Par **Yzah**, le **04/04/2019 à 10:59**

Quel feuilleton ! :O

Par **Lorella**, le **04/04/2019 à 14:09**

dans ce cas il devrait récupérer son chèque de caution puisqu'il retourne à la case prison.

Par **Yzah**, le **04/04/2019** à **23:14**

J'ai plus de mots à ce stade c'est devenu un feuilleton

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/04/2019** à **07:33**

Bonjour

Excellente remarque de Lorella !

Après tâchons de rester neutre. S'il y a de nouveaux éléments, il est tout à fait normal que CG soit encore arrêté.

Toutefois, ce dernier dénonce une tentative pour l'empêcher de préparer au mieux sa défense.

Par **Lorella**, le **05/04/2019** à **09:55**

Ce qui est différent par rapport à la France, c'est qu'il est amené directement en prison. En France, on passe par la garde à vue d'abord, on est ensuite mis en examen. Au Japon on est tout de suite présumé coupable. Les méthodes ne sont pas les mêmes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/04/2019** à **14:32**

Chaque pays a son propre système judiciaire et je pense qu'aucun n'est parfait.

Par **Lorella**, le **07/04/2019** à **12:53**

Le ministre français des affaires étrangères, JY. Le Drian, hier, au G7 à Dinard, lors d'un entretien avec son homologue, a appelé le Japon à respecter les droits et la présomption d'innocence de C. Goshn.

Lors de l'arrestation de M. Goshn, on lui a demandé de signer un mandat en japonais. Il a refusé.

M. Goshn, qui comptait tenir une conférence de presse le 11 avril, a deviné qu'il allait être arrêté, a enregistré une vidéo qui sera bientôt diffusée.

Les procureurs japonais ont demandé à Mme Goshn de se présenter à un interrogatoire comme témoin, requête qu'elle a refusée. Elle est revenue en France hier. La police japonaise lui a confisqué son passeport libanais.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/04/2019** à **13:12**

[citation] a appelé le Japon à respecter les droits et [fluo]la présomption d'innocence [/fluo]de C. Goshn [/citation]

Mouais ... sauf que le Japon ne va certainement pas changé ses règles juste pour CG. Comme il l'a été répété à plusieurs reprises, le Japon applique le principe de la présomption de culpabilité. On ne verrait pas pourquoi il ferait un traitement de faveur pour tel ou tel individu quand bien même il soit étranger. Les lois ne s'appliquent pas à la carte.

Par **Lorella**, le **07/04/2019** à **14:08**

Je pense que si le ministre des affaires étrangères le dit, c'est qu'il doit connaître le droit. Ce n'est pas le genre de ministre qui parle à tort et à travers. Il en est d'ailleurs à son deuxième mandat.

ce que j'ai lu dans la presse :

Dans son principe, le droit japonais est bien fondé sur la présomption d'innocence, mais dans la réalité, c'est la présomption de culpabilité qui prévaut.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/04/2019** à **14:28**

Je pense surtout que le ministre des affaires étrangères a d'avantage voulu faire une leçon de diplomatie que de droit.

Par **Yzah**, le **07/04/2019** à **17:26**

Petite espion probablement naïve: si la France intervient dans cette affaire, cela pourrait-il être considéré comme une ingérence ?

Par **Lorella**, le **07/04/2019** à **18:49**

non pas du tout. Voici les mots du ministre Le Drian :

"Je lui ai dit deux choses : d'abord, que la France respectait totalement la souveraineté et l'indépendance de la justice japonaise. Et j'ai rappelé aussi notre attachement au respect de la présomption d'innocence et la pleine application de la protection consulaire", a-t-il ajouté.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/04/2019** à **07:53**

Bonjour

On en revient à ce qui disait dans mon message précédent, ce n'est que de la diplomatie. On verra si cela va produire des effets ...

Par **Lorella**, le **08/04/2019** à **11:06**

il y a deux choses : ce qui est dit en conférence de presse et ce qui est dit en coulisse. Là, c'est un résumé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/04/2019** à **14:31**

Tout à fait.

Mais je ne vois pas ce que le ministre pouvait dire de plus sans prendre le risque de froisser son homologue japonais.

Par **Lorella**, le **08/04/2019** à **15:23**

tout à fait, les japonais sont très susceptibles.

Ca serait un ressortissant américain, Trump ne prendrait pas des pincettes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/04/2019** à **07:37**

Bonjour

Oh que oui ! Il aurait sans doute fait rappeler l'ambassadeur des USA au Japon et aurait même pu aller jusqu'aux représailles sur le plan économique.

Mais mieux vaut ne pas jouer à ce jeu là car en général il n'y a que des perdants.

Par **Lorella**, le **09/04/2019** à **09:01**

Donald est particulier. Après des disputes avec le dirigeant coréen du nord, ils sont devenus les meilleurs amis du monde.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/04/2019** à **09:21**

Pour rester dans le sujet, les actionnaires de Nissan ont voté la révocation de Carlos Ghosn https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asie/nissan-les-actionnaires-revoquent-carlos-ghosn-apres-20-ans-de-regne_2071717.html

N'est-ce pas là également une atteinte à la présomption d'innocence ?
Carlos Ghosn perdra son poste et ce même s'il est finalement innocenté.
Il aurait été préférable de nommer un mandataire le temps du jugement.
Cela dit, dans les sociétés par actions le principe est généralement celui de la révocation *ad nutum*, cela veut dire que les dirigeants peuvent être révoqués sans motif et sans indemnités.

Par **Lorella**, le **09/04/2019** à **15:26**

il fallait attendre l'assemblée générale pour pouvoir le faire. C'est pourquoi cette décision a tardé. Le mandat de son bras droit, Greg Kelly a aussi été révoqué.

Je me demande quand M. GOSHN et ou ses avocats recevront les pièces des accusations. A ce jour ils n'ont rien. Les avocats ne peuvent pas préparer le procès dans de bonnes conditions. On met la pression sur M. GOSHN pour qu'il signe des aveux, qui au Japon ne sont pas rétractables.

Par **Lorella**, le **10/04/2019** à **12:55**

1ère réaction du patron du MEDEF M. Roux de Bezieux :

<https://www.boursorama.com/bourse/actualites/carlos-ghosn-subit-un-traitement-absolument-inqualifiable-au-japon-accuse-le-patron-du-medef-951b04570d3ba2efe3fef11bb7a5c4f5>

Par **Lorella**, le **27/04/2019** à **09:40**

Son dossier s'est encore alourdi. Le 22 avril, il a été inculpé de détournement de fonds.

Une demande de libération a été approuvée par le tribunal sous caution de 4 millions d'euros.

Je comprends que cette nouvelle caution s'ajoute à la première.

C. Goshn est sorti de prison le 25 avril. On lui a ordonné de limiter ses contacts et

communications avec son épouse. Il devra demander une autorisation préalable au tribunal.

Son procès ne devrait avoir lieu qu'en 2020.

Par **LouisDD**, le **27/04/2019** à **11:25**

Si sa vie avait été un jeu vidéo, il viendrait de se prendre un sacré combo !
C'est étonnant que tout sorte comme ça maintenant et de façon successive... n'y avait il pas eu dans cette affaire une histoire de règlement de compte entre diverses têtes de la boîte ?

Par **Lorella**, le **27/04/2019** à **13:41**

C. Goshn accuse les dirigeants de Nissan de complot et de trahison. "Il y avait la peur que dans la prochaine étape de l'alliance, l'autonomie de Nissan soit menacée", souligne-t-il dans sa video avant son arrestation du 4 avril, rappelant que lui-même avait "toujours été un farouche défenseur de cette autonomie".

Il y a quelques jours dans la presse nippone :

Nissan devrait à la fois repousser une demande de fusion avec son partenaire et actionnaire Renault, et demander un rééquilibrage des participations capitalistiques

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/11/2019** à **10:16**

Bonjour

Un peu d'actualité : Madame Ghosn a réussi à obtenir le droit de pouvoir parler pendant une heure avec son mari par visio conférence. Mais il revient au juge de délimiter les sujets de leur conversation, et il en recevra un enregistrement. Et tous ça en présence des avocats.

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/carlos-ghosn-sa-femme-pourra-lui-parler-une-heure-en-videoconference-1355890>

Par **LouisDD**, le **22/11/2019** à **11:40**

Bonjour

Décidément on ne plaisante pas là bas...

C'est même assez impressionnant au final

Je vois bien les juges avec leur bouton rouge prêts à couper la visio si les époux parle d'autre chose que les sujet fixés...

Et je ne peux m'empêcher d'imaginer qu'ils fixent des sujets amusants un peu comme ce jeu

en amphi où il faut placer des expressions type « migration des gnous » etc...

Par **Lorella**, le **22/11/2019** à **17:06**

Comme c'est gentil de leur part.

Une conversation pour dire quoi ? la météo, sa santé.

Ils ne peuvent pas dire grand-chose, car tout est enregistré et transmis au juge.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2019** à **07:57**

Bonjour

Actu : **Carlos Ghosn quitte le Japon et trouve asile au Liban**

<https://www.lefigaro.fr/economie/carlos-ghosn-aurait-quitte-le-japon-pour-beyrouth-20191230>

[quote]

«Je n'ai pas fui la justice, je me suis libéré de l'injustice et de la persécution politique. Je peux enfin communiquer librement avec les médias, ce que je ferai dès la semaine prochaine»

[/quote]

Je trouve cette argumentation plus que limite. Le Japon n'est pas jusqu'à preuve du contraire, un État totalitaire ou autoritaire. C'est simplement que son système judiciaire est différent de celui qui s'applique en France.

Et ça beaucoup de français ont du mal à le comprendre.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2019** à **08:50**

Apparemment, il aurait carrément voyagé sous une fausse identité ! Si c'est réellement le cas, cela risque d'aggraver sa situation.

[https://www.capital.fr/entreprises-marches/affaire-renault-carlos-ghosn-aurait-quitte-le-japon-pour-le-liban-](https://www.capital.fr/entreprises-marches/affaire-renault-carlos-ghosn-aurait-quitte-le-japon-pour-le-liban-1358653#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191231&utm_medium=email-cap-matinale-eco)

[1358653#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191231&utm_medium=email-cap-matinale-eco](https://www.capital.fr/entreprises-marches/affaire-renault-carlos-ghosn-aurait-quitte-le-japon-pour-le-liban-1358653#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191231&utm_medium=email-cap-matinale-eco)

Par **Lorella**, le **31/12/2019** à **09:05**

Ah ben ça alors !

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2019** à **09:52**

Peut-être que Renault a recruté Redoine Faid comme "Escape Manager" ?

Par **vongola**, le **31/12/2019** à **10:20**

Bonjour personnellement je trouve qu'il a bien fait. Le problème n'est pas tant le système judiciaire japonais que le traitement de la personne. On voit bien que derrière cette affaire c'est un jeu de pouvoir entre une partie des autorités japonaises qui ne supportent plus la main mise de Renault sur Nissan et les dirigeants de Renault. D'ailleurs suffit de voir qui est avait été choisi pour remplacer Ghosn au poste de patron de Nissan un nationaliste pure jus. D autre part, j'ai du mal à croire que le bonhomme ait pu se tirer comme ça sans complicités internes, des hauts placés japonais auraient-ils eux intérêts à cette fuite ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2019** à **11:50**

Certes ! Mais selon moi la seule question qui importe c'est :

Est-ce que Carlos Ghosn a réellement commis les faits qu'on lui reproche ?

Si c'est le cas alors il doit être jugé au Japon comme n'importe quel individu (rappelons que les accusations ne partent pas de nulle part, les autorités japonaise ont saisi un ordinateur qui contient des éléments qui tendraient à prouver les malversations)

<https://www.bfmtv.com/economie/cet-ordinateur-au-coeur-de-l-affaire-carlos-ghosn-1688441.html>

Par **vongola**, le **31/12/2019** à **14:14**

Bonjour, au niveau du fond du dossier on parle dans le vide puisqu'on n'a aucun élément, mais au départ c'était une accusation de fraude fiscale, ensuite on l'a accusé de ne pas avoir fait certaine déclaration quant aux activités en bourses de Renault qui par ailleurs je crois sont de la compétence du directeur financier et non du directeur général. Ensuite depuis 1 ans le procureur japonais nous explique qu'ils ont des preuves accablantes dans ce cas pourquoi tardent-elles autant à sortir surtout quand on voit le poids politique de cette affaire. Et pareil à sa nomination le successeur de Ghosn qui par ailleurs a fini lui-même par avouer certaines magouilles avaient affirmé avoir en sa possession des preuves , on n'a rien vu depuis 1 ans. Et puis je veux bien croire au principe de souveraineté nationale du Japon mais quand tu vois combien d'innocents pourrissent dans leurs prisons, si j'ai les moyens financiers de Ghosn je préférerais effectivement me faire juger ailleurs, surtout quand on voit comment il a été traité avant même le début du procès, j'imagine pas comment ça aurait été après.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2019** à **15:04**

[quote]

si j'ai les moyens financiers de Ghosn je préférerais effectivement me faire juger ailleurs,

[/quote]

Si l'on met de côté l'aspect théorie du complot, vous mettez le doigt sur un autre problème. Quelqu'un qui a d'importants moyens financiers et/ou un réseau, peut sans problème se soustraire à la justice d'un pays pour aller se faire juger dans un autre pays. En soit, c'est quelque chose d'inadmissible !

Par **Lorella**, le **31/12/2019** à **17:54**

Je suis abasourdie de sa fuite, digne d'un James Bond. Il a laissé au Japon ses 3 passeports et la caution qu'il avait versée pour sortir de prison soit 12 millions d'euros.

Je comprends son opération, car il n'avait aucune chance de se défendre, comme tous les mis en examen au Japon. Le principe chez eux est de mettre la pression pour obtenir des aveux. Pourquoi mettent-ils autant de temps pour son procès, si ils ont toutes les preuves soi-disant ? Celui d'avril 2020 devait encore être repoussé à septembre 2020. Pendant ce temps, M. GOSHN ne pouvait pas voir, ni parler à sa femme. Ils jouaient la montre.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/01/2020** à **15:18**

De mémoire il n'a laissé que deux passeports aux Japonais, il avait en effet un second passeport Français.

Ce qui m'étonnait, c'était plutôt le temps que ça prenait de le sortir de là, que ce soit via une SMP (société militaire privée) ou par nos panthères nationales.

On parle d'un homme dont les relations sont plus puissantes et plus efficaces qu'un chef d'État.

Carlos Ghosn, ce n'est pas n'importe qui sur la scène mondiale, économique comme politique.

Depuis le début je le dis et je n'en démordrais pas, ce procès est une véritable cabale de Nissan contre Carlos Ghosn afin de le faire chuter et reprendre en main Nissan, cabale opérée par NISSAN et fortement appuyée par le gouvernement japonais qui est d'une partialité évidente.

Le principe au Japon, c'est de considérer que le suspect est coupable, et le pousser à avouer ce qu'il n'a pas fait pour ne pas s'embêter avec des droits de la défense.

Je précise aussi que de nombreuses associations, dont Amnesty, expriment depuis des années déjà, de nombreuses critiques à l'égard du système juridique japonais qui en sus

d'être partial, ne respecte aucun des engagements internationaux qu'il a pris.

Par **Lorella**, le **06/01/2020 à 16:00**

C. Ghosn a dû encaisser une bonne dose d'adrénaline pendant cette expédition, qui aurait pu mal finir. Il a eu de la chance. On le dit maintenant : c'est bien enfermé dans une malle qu'il est monté à bord de l'avion privé.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/01/2020 à 16:18**

Je précise juste pour la suite, que ce pauvre M. Ghosn voit son nom écorché depuis le début de ce débat ??

His name is Ghosn, Carlos Ghosn.

Par **Lorella**, le **06/01/2020 à 19:52**

Ah oui j ai du mal avec son orthographe

Par **Lorella**, le **07/01/2020 à 14:20**

maintenant c'est son épouse Carole Ghosn qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international par la justice japonaise. Elle est soupçonnée de faux témoignages. Ils sont énervés. Ils vont s'en prendre à tous ses proches.

Par **vongola**, le **07/01/2020 à 16:00**

Bientôt un mandat d'arrêt contre ses enfants aussi tant qu'ils y sont. De toute façon tout ça c'est pour la forme, même s'il revenait en France, le gouvernement a rappelé que l'état France n'extrade pas ses nationaux. Je vois mal comment les japonais pourraient le récupérer, un type qui a abandonné une caution de 13 millions d'euros et qui s'est caché dans une malle, est soit un homme visiblement intelligent et attaché à sa liberté, soit un homme persuadé de son innocence. Dans les deux cas l'affaire ne va pas être facile à abattre.

Par **Lorella**, le **09/01/2020 à 19:11**

Mercredi C. GHOSN s'est exprimé librement (en 4 langues) devant 150 journalistes à Beyrouth, avec beaucoup de combativité (conférence transmise en direct dans le monde entier). Il a accablé des dirigeants de Nissan et la justice japonaise.

La ministre de la justice japonaise a tout de suite réagi avec colère en rejetant les critiques contre le système pénal japonais et l'exhorte à revenir pour présenter ses arguments devant le tribunal. Il n'était pas enfermée, il pouvait voir librement ses avocats, dit-elle.

Bien sûr, Carlos va revenir en lui offrant ses excuses et en disant je ne recommencerai plus, promis, juré !

La justice libanaise a entendu C. Ghosn ce jeudi au sujet du mandat d'arrêt international. Elle lui interdit de quitter le pays. Son passeport français a été confisqué. Elle a également demandé au Japon son dossier judiciaire pour l'examiner et décider si poursuite judiciaire il y a lieu (en vertu de la législation libanaise).

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/01/2020 à 08:03**

Bonjour

Ajoutons que la justice française a également des choses à reprocher à Carlos Ghosn

https://www.francetvinfo.fr/economie/automobile/carlos-ghosn/carlos-ghosn-ces-depenses-qui-interrogent-la-justice-francaise_3777849.html

Bon là, ce sera compliqué d'invoquer la théorie du complot Nissan

[quote]

Elle a également demandé au Japon son dossier judiciaire pour l'examiner et décider si poursuite judiciaire il y a lieu (en vertu de la législation libanaise).

[/quote]

C'est sûr que le système judiciaire libanais est un exemple par rapport au système japonais !
<https://www.lecommercedulevant.com/article/21457-une-justice-sous-influence>

Par **Lorella**, le **10/01/2020 à 11:02**

Oui il a de quoi s'occuper pendant un moment pour préparer sa défense dans différents dossiers. Il va demander conseil à Homard m'a tué (de RUGY) pour Versailles.

Par **Isidore Beautrelet**, le 10/01/2020 à 14:47

Moi je ne comprends pas l'attitude du Liban dans cette histoire.

Pour le coup je rejoins la CGT de Renault (non non vous ne rêvez pas ?) qui demande

[quote]

que M. Ghosn "soit jugé par les tribunaux français pour ses exactions en France au sein du groupe Renault et bien sûr aux Pays-Bas, face à ce qu'il a pu faire avec RNBV",

[/quote]

https://www.capital.fr/entreprises-marches/le-liban-interdit-a-carlos-ghosn-de-quitter-le-pays-1359271#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200110&utm_medium=email
[cap-bourse](#)

Par **Lorella**, le 10/01/2020 à 20:08

Ce n'est pas explicite. Que reproche la CGT Renault ?

Je crois qu'il faut distinguer ce qui est moral et ce qui est pénal. Devant la justice, il ne sera abordé que ce qui est illégal, mais pas amoral.

Par **Lorella**, le 10/01/2020 à 20:33

nouvelle passe d'arme ce vendredi entre l'avocat de CG depuis Beyrouth et la ministre de la justice japonaise.

[quote]

Rappelant que *«la présomption d'innocence, le respect de la dignité et les droits de la défense sont des éléments essentiels de ce qui constitue un procès équitable»*, l'avocat y tance la membre du gouvernement, en soulignant que *«c'est aux autorités d'enquête et de poursuite qu'il revient d'établir la culpabilité»*, non à l'accusé de prouver son innocence. *«La justice japonaise ignore ce principe, en dépit des traités que votre pays a ratifié»*, dénonce-t-il, accusant le pays d'avoir mis en place un *«système de l'otage»* visant à *«faire craquer l'accusé, et non à chercher la vérité dans un dialogue judiciaire loyal et équilibré»*.

L'avocat, qui fut également ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme, conclut sa missive en invitant le Japon à *«abolir»* son *«système judiciaire archaïque»* au plus vite.

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/depuis-beyrouth-carlos-ghosn-contre-attaque-a-nouveau-face-a-la-justice-japonaise-20200110>

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2020 à 07:50**

Bonjour

[quote]

Ce n'est pas explicite. Que reproche la CGT Renault ?

[/quote]

Je ne me suis peut-être mal exprimé !

La CGT reproche la fait que la justice libanaise se saisisse du dossier Carlos Chosn.

Pour la CGT, Carlos Ghosn doit être jugé en France pour les faits qu'on lui reproche en France, et aux Pays-bas pour les faits qu'on lui reproche aux Pays-bas.

Et j'ajouterai qu'il doit être jugé au Japon pour les faits qu'on lui reproche au Japon.

Ce n'est que pure logique, le Liban ne devrait pas avoir son mot à dire.

Par **vongola**, le **11/01/2020 à 10:00**

Bonjour, en même temps la justice libanaise n'a pas signé (je crois) d'accord d'extradition avec le japon, donc soit ils se saisissent du dossier soit C.G est libre comme l'air. Mais je trouve ça bien qu'il soit jugé dans un pays neutre, on voit bien qu'au Japon il était déjà mort avant le début du film, et en France ce dossier aurait été compliqué. Je pense que la justice française aurait été capable d'apprécier plus objectivement les choses, mais un type comme C.G ça aurait été du pain béni. Un puissant parmi les puissants face à une magistrature qui malheureusement peut se montrer assez moralisatrice. ça me rappelle ce bon vieu J.Cahuzac condamné à une peine de 4 ans de prisons dont deux fermes, et 300 000 euros d'amende pour fraude fiscale, la circonstance aggravante d'avoir été ministre n'aura sans doute pas aider. Jamais on n'avait été condamné à de la prison pour fraude fiscale. D'ailleurs comme l'avait soulevé son avocat, un procureur de la république à qui on avait rapproché de ne pas payer ses impôts pendant 4 ans n'avait même pas été radié.

Par **Lorella**, le **11/01/2020 à 10:20**

Ah ok. Mais je pense que la France verra son compte aussi. en temps voulu

Il faut savoir qu'il y a aussi un aspect diplomatique et politique dans cette affaire, mais aussi industriel.

Le Liban n a pas signé d accord d extradition avec le Japon.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2020** à **11:24**

[quote]

Jamais on n'avait été condamné à de la prison pour fraude fiscale.

[/quote]

Il faut bien une première fois ! C'est ce qu'on appelle de la jurisprudence.

L'infraction de fraude fiscale est puni d'une peine d'emprisonnement de cinq ans.

Ainsi, sous prétexte qu'aucun juge ne l'a encore prononcé, n'importe quel délinquant pourrait alors remettre en cause sa condamnation ! C'est totalement ridicule et c'est une grave atteinte au pouvoir souverain du juge. Et surtout c'est enlever tout son sens à la loi, car la peine d'emprisonnement ne pourra pas être prononcée en pratique.

Ce raisonnement est surtout du pain béni pour les hommes/femmes politiques ou d'affaires qui sont poursuivis. En effet, ils/elles auront juste à sortir la carte "le tribunal/la cour d'appel a voulu faire de moi un exemple" et hop c'est dans la poche, on obtient une réduction de peine.

Alors si je résume, Carlos Ghosn ne peut pas être jugé au Japon à cause de son système déloyal.

Carlos Ghosn ne peut pas être jugé en France car les juges n'aiment pas les riches.

En revanche, aucun problème pour que Carlos Ghosn se fasse juger au Liban où à l'heure actuelle, le peuple est encore dans la rue pour dénoncer la corruption du système politique et judiciaire.

Bref, Carlos Ghosn a droit à une justice à la carte

Par **vongola**, le **11/01/2020** à **11:39**

Pour le coup je vous rejoins, j'avoue que je n'avais pas vu les choses comme ça. Mais C.G montre surtout que l'argent est le meilleur avocat de l'Homme, s'il fallait en douter.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2020** à **13:17**

[quote]

L'argent est le meilleur avocat de l'Homme

[/quote]

Bien résumé !

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/01/2020** à **14:05**

Bon après, CG va bien devoir revenir en France pour réclamer sa retraite complémentaire à Renault

https://www.capital.fr/entreprises-marches/700-000-euros-par-an-carlos-ghosn-va-t-il-attaquer-renault-pour-toucher-sa-retraite-1359398#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200110&utm_medium=email-cap-soir-eco

Par **Lorella**, le **12/01/2020 à 13:36**

encore un suspens sur le droit ou non à la retraite supplémentaire dite chapeau. Démission donnée par contrainte.

les pièces qui prouveraient son innocence selon ses avocats sur les revenus cachés programmés à son départ en retraite et la prise en charge par Nissan contre la baisse du yen sur ses actions

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/affaire-carlos-ghosn-les-pieces-qui-prouveraient-son-innocence-selon-ses-avocats-1359464>

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/01/2020 à 15:03**

[quote]

les pièces qui prouveraient son innocence selon ses avocats sur les revenus cachés programmés à son départ en retraite[/quote]

On peut lire dans l'article que CG profite en effet d'un vide juridique

[quote]

qu'il n'existe aucune jurisprudence au Japon fixant les règles comptables pour ce type de package financier.[/quote]

Les avocats pourront aisément expliquer que CG n'a pas commis une fraude fiscale mais qu'il a simplement fait de l'optimisation fiscale ?

Maintenant, il ne lui reste plus qu'à répondre à la justice française et néerlandaise.

Par **Lorella**, le **12/01/2020** à **17:58**

En France

article 111-3 du Code Pénal qui précise :

[quote]

« Nul ne peut être puni pour un crime ou pour un délit dont les éléments ne sont pas définis par la loi, ou pour une contravention dont les éléments ne sont pas définis par le règlement. »

[/quote]

[quote]

« Nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi, si l'infraction est un crime ou un délit, ou par le règlement, si l'infraction est une contravention. »

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/01/2020** à **07:28**

Bonjour

On s'est à nouveau mal compris ?

CG devra répondre à la justice française pour les affaires qu'on lui reproche en France : Palais de Versailles + contrats de conseils fictifs.

Il devra répondre à la justice Néerlandaise pour l'affaire RNBV.

Bref, ses avocats ont encore du boulot !

En revanche, pour ce qui est des faits qu'on lui reproche au Japon, CG n'a effectivement rien fait d'illégal, puisqu'il a réussi à surfer sur un vide juridique.

Par **Lorella**, le **13/01/2020** à **10:42**

C'est tellement compliqué. Différentes affaires dans différents pays.

Ca va lui coûter un pognon dingue de payer tous ses avocats.

Par **Lorella**, le **13/01/2020** à **11:28**

Eh bien voilà c'est fait. C. Ghosn a assigné RENAULT devant le conseil des prud'hommes.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/carlos-ghosn-attaque-renault-aux-prudhommes_fr_5e1c1221c5b6640ec3d6d031?utm_hp_ref=fr-homepage

Il réclame une indemnité de départ à la retraite de 250 000 euros et sa retraite chapeau de 700 000 euros par an. Une audience en référé se tiendra en février.

Par ailleurs il va saisir le tribunal de commerce pour ses actions de performance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/01/2020 à 14:45**

C'est quand même aberrant cette histoire !

CG ne peut pas aller devant la justice française pour ce qu'on lui reproche car il est bloqué au Liban.

En revanche, il a pu saisir le CPH pour attaquer Renault

Par **Lorella**, le **13/01/2020 à 17:50**

Il peut se faire représenter par un avocat pour motif légitime (ne peut quitter le territoire du Liban). D'ailleurs, je lis ici

[quote]

Doit-on se présenter en personne devant le conseil de prud'hommes (CPH) ?

Non, pas obligatoirement. Vous pouvez vous présenter en personne devant le [conseil de prud'hommes \(CPH\)](#) ou, en votre absence, être représenté(e) par une personne habilitée.

[/quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1667>

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/01/2020 à 15:01**

Bonjour

Cette affaire n'en fini de susciter des passions

Carlos Ghosn a un dangereux challenge qui porte son nom

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/yamaha-alerte-les-internautes-sur-le-carlos-ghosn-challenge-20200114>

En revanche, on ne sait toujours pas s'il aura droit à son film

<https://www.netflix-news.com/articles/divers/frontieres/71203-le-documentaire-sur-carlos-ghosn-nexistera-peut-etre-pas-du-moins-sur-netflix-16-01-2020/>

Par **Yzah**, le **16/01/2020 à 17:40**

Bonjour,

CG a démissionné donc pourrait-il réellement récupérer son argent au CPH ? Ou le barème macron s'appliquera?

Par **Lorella**, le **16/01/2020 à 18:36**

Mon antivirus n a pas aimé le lien netflix. D ailleurs la page n a pas abouti.

Par **Lorella**, le **16/01/2020 à 18:47**

La décision de C. GHOSN était elle une démission ? C est ce que va determiner le conseil des prud'hommes. RDV le 21 février pour connaître le verdict.

Un éclairage ici

<https://www.usinenouvelle.com/article/la-decision-de-carlos-ghosn-etait-elle-une-demission-c-est-ce-que-le-conseil-de-prud-hommes-devra-traiter.N919924>

Par **MorganM**, le **17/01/2020 à 02:41**

« ça me rappelle ce bon vieux J.Cahuzac condamné à une peine de 4 ans de prisons dont deux fermes, et 300 000 euros d'amende pour fraude fiscale, la circonstance aggravante d'avoir été ministre n'aura sans doute pas aidé. Jamais on n'avait été condamné à de la prison pour fraude fiscale. »

Je rebondis.

Le problème c'est qu'en France, la fraude fiscale et autres infractions financières sont

considérées comme des infractions moins graves et qui ne justifient pas des peines sévères. Cette faible représentation des délits financiers dans l'esprit des gens doit s'estomper.

le paiement de l'impôt et le principe du consentement à l'impôt participent à diminuer les inégalités. Mais surtout, lorsqu'un personnage de la vie publique ne paie pas ses impôts ou commet une fraude, c'est le lien social qui est fragilisé. Comment faire comprendre aux citoyens qu'ils doivent payer leurs impôts si les responsables politiques ne le font pas. En ce sens c'est la démocratie même qui s'en retrouve affaiblie car c'est tout le système qui est remis en cause et donc ces infractions revêtent une certaine gravité. L'actualité l'illustre parfaitement, avec le mouvement GJ, la défiance envers les politiques. La jurisprudence est aussi faite pour s'adapter aux évolutions sociales et sociétales, qui révèlent aujourd'hui des exigences accrues en matière de moralisation de la vie publique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/01/2020** à **08:25**

Bonjour

@Lorella : Pour le lien Netflix, c'était un article démentant la rumeur selon laquelle la plateforme aurait racheté les droits d'adaptation de son histoire en film. En revanche, un documentaire pourrait voir le jour.

@Morgan : Tu as parfaitement résumé les choses à propos de l'affaire Cahuzac. Il y a aujourd'hui un changement de mentalité sur la fraude fiscale. Et comme je l'ai dit, la peine d'emprisonnement fait bien parti de l'arsenal législatif dont dispose les magistrats pour réprimer la fraude fiscale. Il n'y a alors rien de choquant à ce que des personnes soient condamnés à une telle peine.

Pour ce qui est de la retraite de CG, on peut effectivement s'interroger sur la remise en cause de sa démission, contenu de la pression des différentes affaires judiciaires qui pèsent sur lui. Mais encore une fois, ça m'offusque que CG puisse faire valoir ses droits en France, mais qu'en revanche il ne peut toujours pas être jugé pour les faits qu'on lui reproche car retenu au Liban. Belle illustration du célèbre proverbe "Avoir le beurre et l'argent du beurre"

Par **Lorella**, le **17/01/2020** à **13:10**

Pour l'affaire en France, c'est en cours d'instruction. Il n'y a pas eu de mise en examen à ce jour.

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/01/2020** à **14:31**

Merci pour l'info !

C'est déjà ça !

Si jamais il y a mise en examen, j'espère que le Liban laissera CG se rendre devant la justice française.

Par **Lorella**, le **17/01/2020** à **17:25**

J. CAHUZAC condamné à 2 ans de prison ferme a vu sa demande d'aménagement de peine acceptée : placement sous bracelet électronique.

La loi permet pour toute peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement, et en l'absence de récidive, la possibilité d'un aménagement immédiat.

https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2019/04/10/jerome-cahuzac-place-sous-bracelet-electronique_5448262_1653578.html

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/01/2020** à **08:15**

Bonjour

Le procureur adjoint de Tokyo prétend qu'il y aurait eu des exagérations de la part des média étrangers et de CG en ce qui concerne ses conditions de détention

https://www.capital.fr/entreprises-marches/un-procureur-contredit-des-propos-tenus-par-carlos-ghosn-lors-de-sa-conference-de-presse-1360401#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200123&utm_medium=email-cap-soir-eco

Par **vongola**, le **24/01/2020** à **15:17**

Bonjour pour le coup il ne pouvait rien dire d'autre, un procureur français aurait dit la même chose.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/02/2020** à **09:57**

Bonjour

La justice française ouvre une enquête à l'encontre de Carlos Ghosn pour abus de droits sociaux <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/carlos-ghosn-soupconne-d-abus-de-biens-sociaux-l-enquete-confiee-a-un-juge-d-instruction-20200219>

Par **Lorella**, le **20/02/2020** à **10:55**

Il en traîne des casseroles !

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2020** à **07:30**

Bon là, il n'a pas d'autres choix que de revenir en France pour d'une part démontrer sa bonne en foi en se remettant de lui-même à la justice et d'autre part pour préparer sa défense. J'espère qu'il ne refera pas encore le coup de la conférence de presse au Liban !